

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 septembre 2008**

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2008

**Présents** : MM JF HOUETTE, B JEANNE, P CRESPIN, J HOWES, B DEBOUT,  
D BERTHE DE POMMERY, P LARCHEVEQUE, P MORPAIN  
MMES M BUZIN, C BEGOUX,

**Absents & excusés** : Eric VAGANAY.

**Secrétaire de séance** : Chrytel BEGOUX

□□□□□

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de rajouter, à l'ordre du jour, les questions supplémentaires suivantes :

- Participation voies et réseaux,
- Modification loyer,
- Décision modificatives n°3

Début de la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Chrytel BEGOUX.

Le Compte-rendu de la séance du 04 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **1- PNR- Cahier Architectural**

---

Présentation par Cynthia Durand-Lasserve, représentante du PNR, du « cahier architectural » de Mont l'Evêque réalisé par le cabinet CAUE et le PNR. Il présentera un descriptif de la typologie spécifique des bâtis de Mont l'Evêque, des maisons de bourg et des grandes maisons accompagné de recommandations pour respecter leur caractère lors de leur réhabilitation ainsi que des fiches thématiques sur les matériaux, les détails constructifs, les fenêtres, portes et volets, clôtures, couleurs, maisons de constructeurs... Ce cahier architectural sera disponible en octobre et sera distribué à chaque habitant. Cette étude sera annexée au Plan Local d'Urbanisme lors de sa finalisation.

### **2- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

---

Le Conseil Municipal,

Vu l'article de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à monsieur Bernard VILLENEUVE,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### 3- DECISION MODIFICATIVE N°2

---

Monsieur le Maire explique que les coûts des travaux de la salle multifonctions sont en dépassement de 1372,15 €, il propose de faire des mouvements de crédit au budget 2008 :

**Article 21318 opération 113** : Salle multifonctions, augmentation budgétaire de 1372, 15 €

**Chapitre 022** : Dépenses imprévues, réductions budgétaire de 1372,15 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents la décision modificative n°2.

### 4- DECISION MODIFICATIVE N°3

---

Monsieur le Maire propose pour la création du site internet de faire des mouvements de crédit au budget 2008 :

**Article 205** : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires, augmentation budgétaire de 1800 €

**Chapitre 022** : Dépenses imprévues, réductions budgétaire de 1800 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents la décision modificative n°3.

### 5- MODIFICATION LOYER

---

Suite à une erreur lors de l'augmentation des loyers votée lors du Conseil Municipal du 5 juin 2008, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le loyer de la rue du Puits à 386,43 € au lieu de 405,85 €. Cette modification est applicable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008, un remboursement des loyers trop perçu en août et septembre sera effectué sur le loyer du mois d'octobre 2008.

### 6- INSTAURATION DE LA P.V.R (PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX)

---

Monsieur le Maire énonce les conditions de mise en place de la Participation pour Voieries et Réseaux (PVR) sur le territoire communal, qui peut être mise à la charge des propriétaires de terrains concernés par l'aménagement ou la création d'une voie.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-1 et L.332-11-2,

Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Considérant que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement des voies publiques existantes ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés,

Considérant que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le financement des réseaux publics pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voieries et réseaux publics définis aux articles L. 332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

### 7- TRAVAUX SECURITE VILLAGE

---

Monsieur le Maire annonce qu'un appel d'offre a été lancé en juillet auprès de neuf cabinets d'exploitation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité de la Route de Nanteuil, de la rue de Meaux et de la rue du Puits. Le dépôt des plis était clos le 1<sup>er</sup> septembre à 18h, il propose à la commission d'appel d'offre une ouverture des plis le lundi 08 septembre 2009.

## **8- TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE**

---

Monsieur James Howes expose le problème de fourniture en électricité qui doit être d'une tension de 230 volts avec plus ou moins 10 % de tolérance. Dans certains secteurs du village, cette tension est inférieure et contraint à procéder à un renforcement du réseau actuel.

Le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) qui avait effectué une première étude en 2004, a réactualisé cette étude qui consiste en la création la création d'un nouveau poste de transformation pour augmenter l'alimentation route d'Ermenonville et chemin du Grand Marais et alléger le poste situé rue de Meaux.

Ce renforcement permettra également d'obtenir une meilleure distribution de l'énergie électrique impasse Coquelet Nord et dans les futures constructions prévues rue du Puits. Ces travaux comprennent l'enfouissement d'une partie du réseau qui est obligatoire pour le réseau haute tension. Le coût global des travaux s'élève à 323 000 € avant subventions dont 157 000 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de réexaminer l'étude avec les techniciens du Syndicat d'Electricité de l'Oise afin de comprendre pourquoi ce devis est plus élevé que celui proposé en 2004 et vérifier que le projet d'ajout de constructions est bien pris en compte.

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il convient de désigner un conducteur d'opération pour le chiffrage des travaux visés en objet. Il indique que cette mission pourrait être confiée au syndicat d'électricité de l'Oise dont les statuts ont été modifiés à cette fin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu l'arrêté Préfectoral en date du 30 mai 2005 de modification des statuts du SE60

Article 1 : Charge le Syndicat d'Electricité de l'Oise d'une mission de Conduite d'Opération concernant l'aide à l'établissement du programme

Il est à noter que cette mission sera rémunérée au temps passé moyennant un décompte adressé au maître de l'ouvrage en fonction d'un prix de l'heure fixé à 125 euros HT.

Dans le cas où la collectivité ne donne pas suite au projet, la rémunération liée à la réalisation de l'étude est néanmoins dû en fonction du temps passé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le Syndicat d'électricité de l'Oise pour la Conduite d'Opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **9- PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

Monsieur le Maire annonce la nécessité pour la commune de Mont l'Evêque de se doter d'un document d'urbanisme et de réaliser pour cela un Plan Local d'Urbanisme. Un premier contact a été pris avec le PNR pour un diagnostic d'étude d'urbanisme. Ce n'est qu'une première étape qui sera pilotée entièrement par le PNR.

L'envoi de cette demande était trop tardif pour être prise en compte dans le calendrier du programme d'action de 2008, aussi cette étude ne démarrera qu'en mars 2009.

Le PNR s'occupera de toutes les démarches auprès du Conseil Général pour les demandes de subventions, un premier cahier des charges sera élaboré et soumis pour information au Conseil Municipal, un appel d'offres pour étude et diagnostic sera organisé auprès des cabinets d'études.

Ce n'est que fin 2009 qu'un appel d'offre pour le PLU pourra être lancé. La mise en place du PLU se déroule sur une période de 18 mois incompressibles ce qui amène à une mise en délibération fin 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord pour entamer les démarches pour une étude d'urbanisme.

## 10- QUESTIONS DIVERSES

---

### 1) VILLAGES FLEURIS

Le Conseil Général de l'Oise a eu le plaisir d'annoncer à Monsieur le Maire que la commune de Mont l'Evêque a été retenue par le jury d'Arrondissement et a attribué à notre village le prix spécial « EFFORT DE FLEURISSEMENT » lors de la campagne 2008 du « Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris »

### 2) EXTENSION DU RESEAU D'EAU

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal d'une demande d'extension du réseau d'eau sur la route de Borest. La Société Veolia a été chargée d'établir une première étude qui sera soumise à la prochaine réunion du Conseil Municipal en d'octobre.

### 3) SITE INTERNET

Monsieur Patrice LARCHEVEQUE annonce que le site internet est actuellement consultable sur montleveque.eu. La mise en route du site prend du retard du fait de petits problèmes techniques (panneau déroulant, liens sur site officiel...) qui devraient être résolus courant septembre. Il demande à tous les conseillers des articles afin de compléter ceux qui sont déjà en place.

### 4) JOURNEE CITOYENNE

Après le succès de la Journée citoyenne du printemps, Monsieur le Maire propose une nouvelle date avant l'hiver, notamment pour le débroussaillage d'une zone autour du lavoir. Les élèves de l'école de Mont l'Evêque seront conviés à participer à cette journée.

### 5) RESTAURATION DU LAVOIR

Dans le cadre du programme annuel de réhabilitation du patrimoine, le PNR a retenu le dossier présenté pour la restauration du lavoir. A ce jour seul un devis d'entreprise est arrivé en mairie, un deuxième est encore à nous parvenir. La commission du programme du PNR a émis un avis positif pour le financement d'une étude du sol qui permettra l'élaboration d'un plan de restauration.

### 6) COMMISSIONS

Monsieur le Maire invitent les commissions à planifier un calendrier de réunions mensuelles et commencer à travailler à l'élaboration du budget 2009.

### 7) PERMANENCE ELUS

Monsieur Philippe CRESPIN propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur la mise en place d'une permanence des élus le samedi matin.

Fin de la séance à 23h30.

Fait les jours et heures susdits.